



Assemblée générale

Distr. générale
6 septembre 2013
Français
Original: arabe

Conseil des droits de l'homme

Vingt-quatrième session

Point 4 de l'ordre du jour

Situations relatives aux droits de l'homme qui requièrent l'attention du Conseil

Note verbale datée du 29 juillet 2013, adressée au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme par la Mission permanente de la République arabe syrienne auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève

La Mission permanente de la République arabe syrienne auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève présente ses compliments au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et lui fait tenir ci-après le texte d'une lettre du Gouvernement syrien concernant le massacre de Khan al-Assal, perpétré par la bande terroriste «Liwa Ansar al-Khilafa».

Après que des centaines de membres des groupes terroristes armés eurent pris le contrôle de la région de Khan al-Assal dans le but de consolider leur blocus sur la ville d'Alep et d'empêcher ainsi les vivres et les médicaments d'y parvenir, une bande terroriste appelée «Liwa Ansar al-Khilafa» a perpétré un horrible massacre, qui porte la marque d'Al-Qaida, tuant des dizaines de civils et de militaires dans la localité de Khan al-Assal. Les membres de cette bande ont ensuite mutilé les corps de certaines de leurs victimes et les ont jetés dans une grande fosse à la périphérie de la localité; ils ont en outre brûlé les dépouilles d'autres victimes.

Ce qui s'est passé à Khan al-Assal dernièrement a levé le voile sur le rôle que jouent certains États voisins impliqués dans la fourniture d'un soutien militaire, matériel et logistique aux groupes terroristes armés. Ces États sont allés jusqu'à donner des instructions pour que des attaques soient lancées contre des lieux précis et que des massacres soient perpétrés dans le but de réaliser leur objectif consistant à ébranler la stabilité de la Syrie.

La République arabe syrienne tient à affirmer que la persistance de certains États membres permanents du Conseil de sécurité à pratiquer une politique sélective face au terrorisme, en interdisant au Conseil de sécurité de condamner les nombreux crimes terroristes perpétrés par les organisations takfiristes liées à Al-Qaida en Syrie, dont l'attentat à la bombe qui a eu lieu dans la localité de Jarmana, située dans la région de Damas, le 25 juillet 2013, a constitué le dernier exemple, suscite de nombreuses interrogations quant au sérieux de ces États lorsqu'ils déclarent vouloir lutter contre le terrorisme, sans parler de leur complicité avec les terroristes à travers leur implication directe dans la fourniture d'armes et de munitions aux groupes terroristes armés et

la caution politique qu'ils apportent à ces derniers en violation de leurs responsabilités, en tant que membres permanents du Conseil de sécurité, dans la préservation de la paix et de la sécurité internationales.

Les positions de ces États et de leurs alliés dans la région vont à l'encontre du consensus international autour de la nécessité de combattre le terrorisme et encouragent la perpétration d'autres actes terroristes contre les Syriens, ainsi que l'obstruction de tous les efforts internationaux visant à trouver une solution politique à la crise à travers un dialogue entre Syriens qui respecte leurs choix et contribue à l'arrêt de la violence et à la lutte contre le terrorisme pratiqué par les bandes takfiristes extrémistes.

Face à cet horrible massacre, qui survient après d'autres tueries, dont celle de Jisr al-Choughour dans le gouvernorat d'Idlib et du village de Halta dans le gouvernorat de Deir al-Zor et bien d'autres, la République arabe syrienne demande instamment à la communauté internationale, et en particulier au Conseil de sécurité et au Conseil des droits de l'homme, de prendre des mesures effectives et responsables pour faire face au terrorisme que subit la Syrie, qui est perpétré par des bandes takfiristes affiliées idéologiquement et organiquement à Al-Qaida et faire la lumière sur les circonstances et les motivations de cet horrible massacre, loin de toute duplicité ou sélectivité.

La Mission permanente de la République arabe syrienne saurait gré au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme de faire publier et de distribuer le texte de la présente note dans les langues officielles de l'ONU en tant que document de la vingt-quatrième session du Conseil des droits de l'homme.

La Mission permanente de la République arabe syrienne saisit cette occasion pour exprimer au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme les assurances de sa très haute considération.
